



L'amour en milieu de travail existe, mais est-ce autorisé? Une nouvelle étude révèle la nécessité de clarifier les politiques relatives aux relations amoureuses au travail



Un tiers des travailleurs canadiens vivent en ce moment ou ont déjà vécu une relation amoureuse avec un collègue



Un travailleur sur dix a entretenu une relation avec un collègue occupant un poste de direction dans la même entreprise



Près de la moitié des Canadiens ont gardé secrète leur relation amoureuse au travail

Bien que les relations amoureuses au travail soient assez courantes au Canada, de nombreux employés les cachent encore



45 %

des personnes qui vivent une relation amoureuse au travail ont gardé la relation secrète auprès d'une personne au moins



40 %

des personnes qui ont vécu une relation amoureuse avec un collègue ont gardé le secret auprès de leurs gestionnaires



38 %

des personnes qui ont vécu une relation amoureuse avec un collègue ont gardé le secret auprès des RH



27 %

des personnes qui ont une relation amoureuse au travail (ou qui en ont vécu une) ont gardé la relation secrète auprès de tous leurs collègues

La majorité des participants sont indifférents aux relations amoureuses au travail d'autres employés

Un pourcentage important de répondants a également affirmé être ouverts ou indifférents aux relations amoureuses entre collègues, même s'ils sont nombreux à ignorer en quoi consiste la politique de leur employeur sur le sujet



Globalement, **83 %** des répondants sont ouverts aux relations amoureuses au travail ou y sont indifférents



65 % des répondants du Québec ont déclaré qu'il n'y avait aucune politique sur le sujet dans leur entreprise

Les Québécois sont les plus susceptibles d'avoir rencontré **leur époux ou épouse**, passé(e) ou actuel(le), au travail (19 % contre 11 % pour l'ensemble du pays)



13 % sont toujours ensemble aujourd'hui



Les politiques de RH protègent les employés

Certains employés ont admis avoir senti de la pression pour s'engager dans une relation amoureuse au travail afin d'être pris en compte pour des projets avantageux, de faire progresser leur carrière, de rester en bons termes avec l'entreprise ou de conserver leur poste actuel



Les politiques de ressources humaines n'ont pas pour but de contrôler les employés, mais de les protéger



19 % des personnes qui ont entretenu une relation amoureuse avec un collègue de travail ont déclaré s'être senties sous pression concernant le fait d'être engagé ou non dans une relation



49 % des participants affirment que leur entreprise n'a pas de politique officielle concernant les relations amoureuses au travail

Les organisations canadiennes doivent agir

RENDRE LES POLITIQUES CLAIRES

Tous les milieux de travail canadiens ont la responsabilité de communiquer efficacement leurs politiques en matière de relations amoureuses au travail



APPEL À L'ACTION/AU SOUTIEN

Les organisations doivent offrir aux employés du soutien et des ressources en cas de situation difficile



COMMUNIQUER AVEC LES EMPLOYÉS

Les employés doivent savoir à qui s'adresser en cas de malaise, avoir confiance dans le fait qu'ils ne seront pas jugés et qu'on ne favorisera pas les dirigeants

